



## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 21 janvier 2020

### INSTALLATION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE « INTEGRATION DES ETRANGERS PRIMO-ARRIVANTS » DE LA CHARENTE MARITIME

Nicolas Basselier, préfet de Charente-Maritime, a installé lundi 20 janvier 2020 la Commission départementale « Intégration des étrangers primo-arrivants ».

Présidée par le préfet, et en présence de Mme Dominique Rabelle, Vice-présidente du Conseil Départemental, cette commission a réuni l'ensemble des acteurs contribuant à l'intégration de ces publics, et tout particulièrement des réfugiés : services de l'État, délégation départementale de l'Agence régionale de la santé, Office français de l'immigration et de l'intégration, collectivités locales, centres communaux d'action sociale, la caisse des allocations familiales, le service public de l'emploi, les chambres consulaires, les bailleurs sociaux et privés, les associations et gestionnaires de dispositifs d'accompagnement et de nombreuses autres associations spécialisées.

Lieu unique de concertation, cette commission a vocation à décliner les axes de travail de la Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés : l'apprentissage du français, l'accès à l'hébergement et au logement, l'accès aux droits et valeurs de la République, l'accès à la formation et à l'emploi et l'accès à la santé.

**Un plan d'action départemental d'intégration en faveur des réfugiés** a été proposé, étoffé et validé lors de cette commission. Il a pour but, depuis la signature du contrat d'intégration républicaine par le réfugié, de lui assurer un parcours global d'intégration en Charente-Maritime prenant en compte les cinq thématiques précitées.

Une des actions 2020 du plan d'action départemental, en matière d'accès au logement, consiste à mobiliser les propriétaires de logements dans le parc privé, afin qu'ils louent ceux-ci aux réfugiés, au besoin avec un accompagnement social renforcé, voire en mobilisant le dispositif de sous-location.

Pour ce faire, une convention d'engagement pour la mobilisation du parc privé de logements au bénéfice du public réfugié a été signée le 20 janvier 2020 entre le préfet, l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers (UNPI) et l'Agence Immobilière à Vocation Sociale de l'association Altéa-Cabestan « Alizés 17 ».

#### Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime  
Service Départemental de la Communication Interministérielle  
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr  
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22  
Standard : 05.46.27.43.00 - [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

L'État en Charente-Maritime



Suivez l'actualité des services sur @prefet17



twitter